

Commission du Musée National

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **39 (1930)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION DU MUSÉE NATIONAL

La commission du musée a tenu quatre séances, dont une au château de Wildegg. En plus des affaires dont la gestion lui incombe en vertu de la loi, elle s'est occupée de préparer l'agrandissement du musée.

Les esquisses et le devis établis par le professeur Gull ont été examinés par une sous-commission spéciale, assistée du directeur du musée et de l'architecte, puis transmis à la commission plénière. Celle-ci a fait part des résultats de ses délibérations au département fédéral de l'intérieur vers la fin de l'année. Sa lettre, qui renseignait sur l'état des tractations avec la ville de Zurich, était accompagnée des documents suivants: 1. une description du nouveau projet prévoyant la rétrocession des locaux occupés par le musée des arts et métiers de la ville de Zurich et la construction de bâtiments-annexes, 2. un rapport général touchant l'installation des collections dans le musée agrandi sur la base des nouvelles esquisses, 3. un devis approximatif de l'agrandissement projeté, 4. un tableau comparatif de la surface et des frais de construction des bâtiments actuels, des annexes prévues en 1914 et de celles qu'il est question de construire aujourd'hui, 5. un rapport de la direction du musée sur les tractations et discussions qui ont eu lieu depuis l'ouverture de celui-ci entre les autorités compétentes, au sujet de son agrandissement.

Deux faits ont amené la commission à reprendre l'étude de l'agrandissement du musée. Ce sont, d'une part, le résultat de la votation zurichoise du 20 janvier 1930, qui a ouvert à la municipalité le crédit nécessaire à la construction d'une nouvelle école et d'un nouveau musée des arts et métiers, rendant ainsi possible la rétrocession de l'aile occupée par le musée des arts et métiers, ce à quoi les autorités du musée

national tiennent absolument, d'autre part, l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'école polytechnique et des travaux de construction de la bibliothèque nationale, que l'autorité fédérale avait estimés plus pressants que l'agrandissement du musée national.

Il n'a pas été possible de reprendre sans autre le projet de 1914, car, depuis cette époque, le prix des matériaux et de la main d'œuvre a considérablement augmenté. En revanche, les autorités du musée croient pouvoir, en limitant l'activité de celui-ci pour l'avenir, réduire dans une importante mesure l'agrandissement nécessaire, par rapport à celui qu'on avait en vue en 1914. Le nouveau projet prévoit:

1. la rétrocession de l'aile occupée jusqu'ici par le musée des arts et métiers de la ville de Zurich;

2. la construction d'une aile-annexe en forme de genou, partant de l'angle nord-est du musée en direction de la Sihl;

3. la construction de deux halles à un étage, dont l'une compléterait les bâtiments actuels du côté de la Limmat et dont l'autre relierait la nouvelle aile avec l'angle sud-ouest du musée, du côté de la Sihl et de la gare centrale; on créerait ainsi deux nouvelles cours et les bâtiments du musée seraient désormais complets, au point de vue architectural.

Les projets d'installation élaborés par la direction du musée, tant pour les collections, l'administration, les ateliers et les dépôts que pour les chambres historiques dont les éléments se trouvent actuellement dans les magasins, montrent que l'agrandissement envisagé est suffisant. Ils prévoient, il est vrai, l'utilisation immédiate de tous les locaux nouvellement créés, mais les objets y seront tellement au large que, même si les collections devaient s'accroître encore, un encombrement tel que celui qui existe actuellement ne sera pas à craindre de longtemps.

Selon le devis estimatif établi par l'architecte, les frais de construction proprement dits s'élèveront à près de deux millions. Cette somme serait fournie par la ville de Zurich.

En revanche, les frais d'installation, évalués à 300,000 frs. environ, seraient à la charge de la Confédération. L'exécution du projet de 1914 avait été évaluée en 1918 à 6,435,000 frs.

Au point où en sont les travaux préparatoires, rien ne s'oppose plus à de nouvelles tractations de l'autorité fédérale avec la municipalité de Zurich.

Le poste de conservateur de la collection préhistorique, devenu vacant à la suite de la démission du Dr. Viollier, sous-directeur du musée, a été occupé par le Dr. Emile Vogt, de Bâle. En revanche, un nouveau sous-directeur n'a pas encore été nommé (voir le rapport de la direction).

Le musée a reçu plusieurs demandes de prêt de collections, de Suisse et de l'étranger. Ces demandes ont été agréées en tant que les objets désirés étaient susceptibles d'être transportés sans dommages.



Fig. 1. Groupe de porcelaine zuricoise.